

BIODIVERSITÉ et GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Ces deux expressions ont récemment fait leur apparition dans notre langage courant. Il est pourtant difficile d'en donner une définition simple et précise. En réalité, la "biodiversité" et la "gestion forestière durable" sont des concepts très anciens. En revanche, leur formulation est très récente puisqu'elle ne date que des années quatre-vingt dix notamment lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro.

LA BIODIVERSITÉ

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité ou diversité du monde vivant, est constituée par l'ensemble des espèces vivantes, les populations qu'elles forment et les milieux qu'elles constituent.

La biodiversité ne se réduit pas à la présence d'espèces rares. Elle existe aussi bien dans des milieux dits naturels que dans des milieux modifiés ou créés par l'homme.

La biodiversité, c'est donc la variabilité qui existe à tous les niveaux de perception de la vie.

LES COMPOSANTES DE LA BIODIVERSITÉ

Trois composantes sont essentielles pour définir la biodiversité :

- **la diversité génétique** : les individus d'une même espèce ont leurs particularités, ce qui fait leur originalité propre.
Contre-exemple : un clone est constitué d'individus qui ont tous les mêmes gènes. Cette similitude engendre une uniformité des réactions aux perturbations extérieures (exemple : attaques de parasites).
- **la diversité des espèces** : elle est liée au nombre d'espèces animales et végétales.
Exemple : la chênaie pubescente abrite jusqu'à 140 espèces différentes.
- **la diversité des milieux** : ils abritent une faune et une flore spécifiques qui interagissent entre elles et avec leur environnement (eau, air, terre, etc).
Exemple : sous le mot "forêt" se cachent en réalité de nombreux milieux différents : hêtraies, sapinières, chênaies, châtaigneraies, pessières, etc.



© Hélène Chevallier

Les hêtraies-sapinières de montagne peuvent abriter l'amanite tue-mouche, le préranthe pourpre, la brunelle, etc.

LE RÔLE DES FORÊTS POUR LA BIODIVERSITÉ

Les forêts renferment des espèces animales et végétales qui ne se développent qu'en milieu boisé.

Pour d'autres espèces la forêt n'est qu'une partie de leur espace de vie. Ces espèces ont alors besoin d'autres milieux pour se reproduire, se nourrir... (exemple : la bécasse des bois se nourrit dans les prairies mais niche et se reproduit en forêt).

Pour apprécier la biodiversité, il est donc important de tenir compte :

- de la surface considérée : la parcelle forestière, le massif boisé, etc.
- du stade d'évolution naturel des milieux : lande, jeune boisement, boisement très ancien.
- de l'époque de l'année à laquelle les observations sont réalisées : flore et faune sont différentes selon les saisons.

Dans notre région, la situation géographique, les influences climatiques mais aussi l'histoire de certaines activités humaines contribuent fortement à la richesse écologique de la région et des milieux boisés.



Dans les chênaies vertes se trouvent fréquemment la girofle, le laurier-tin et le fragon.

QUELS ENJEUX EN FORÊT ?

- **Écologiques** : les interactions entre les espèces et le milieu forestier sont indispensables pour leur propre survie.
Exemple : les défenses naturelles d'une forêt sont plus variées quand la forêt est diversifiée.
- **Économiques** : la richesse en ressources naturelles permet une diversification des revenus : production de bois (de chauffage, d'œuvre...), la chasse, l'apiculture, la cueillette (les vertus thérapeutiques de certaines espèces sont utilisées par les laboratoires pharmaceutiques).
- **Sociaux** : des activités et revenus diversifiés contribuent au maintien du tissu rural. La création de paysages différents est favorisée, ce qui peut générer des activités de loisirs variées.

EN CONCLUSION,

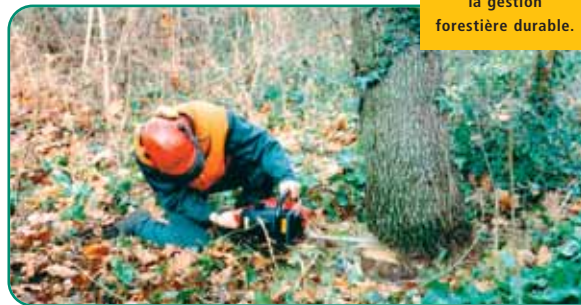
La biodiversité fait partie du patrimoine individuel ou collectif. Chacun de nous a donc une part de responsabilité dans sa nécessaire préservation.

LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

La prise en compte de la biodiversité est un des critères de la gestion forestière durable.

QU'EST-CE QUE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE ?

Depuis 1992, cette notion a été précisée par des conférences internationales. La France a intégré cette définition dans la loi d'orientation forestière de 2001 :
« La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes. »



© Sylvie CARLES

COMMENT SAVOIR SI MA GESTION FORESTIÈRE EST DURABLE ?

Il faut se poser les six questions explicitées ci-après :

1 Ma forêt se régénère-t-elle ?

Pour assurer la conservation des forêts, il faut préserver leur capacité à se régénérer artificiellement ou naturellement. Le renouvellement des peuplements est à planifier dans un document de gestion.

2 Ma forêt est-elle en bonne santé ?

La bonne santé des forêts dépend de l'équilibre entre les espèces animales et végétales qui y vivent. Cet équilibre peut être menacé par des accidents climatiques, une surabondance de ravageurs, de gibier...

3 Ma forêt est-elle valorisée ?

La récolte des bois et autres produits issus d'une gestion forestière est indispensable pour l'équilibre financier d'une forêt. Ces récoltes renouvelables sont aussi la base de filières économiques.

4 Ma forêt contribue-t-elle à la biodiversité ?

Les forêts sont des milieux de vie indispensables à de nombreuses espèces. Elles font partie d'un ensemble d'espaces vitaux (prairies, landes, étangs, tourbières, garrigues). Leur préservation et leur gestion sont indispensables à la biodiversité.

5 Ma forêt participe-t-elle à la préservation et à l'amélioration des sols, à la protection de l'eau ?

La forêt concourt au maintien des sols grâce au système racinaire des végétaux, et au couvert. Elle contribue à la qualité des eaux par son rôle de protection et d'épuration.

6 Ma forêt a-t-elle une fonction sociale ?

En milieu rural, la forêt peut participer au maintien des activités économiques et être un lieu de loisirs pour le propriétaire et parfois pour le public. En milieu suburbain, elle peut être un espace de détente.

LES GARANTIES DE GESTION DURABLE PRÉVUES PAR LA LOI

La législation forestière française a repris le concept général de gestion durable.

Ce sont les **documents de gestion** suivants qui garantissent, devant la loi, que la gestion forestière est durable :

- les Plans Simples de Gestion (PSG),
- les Règlements Types de Gestion (RTG),
- les Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).

Ils permettent au propriétaire :

- d'organiser la gestion de sa forêt à moyen terme,
- d'enrichir son patrimoine individuel et ainsi contribuer à la valorisation du patrimoine collectif forestier,
- de pouvoir prétendre à l'obtention d'aides publiques à l'investissement,
- de bénéficier de mesures fiscales adaptées,
- d'adhérer à un système de certification de la gestion forestière durable.



Le rhizophagus grandis régule les populations de dendroctones à l'origine d'importants dégâts dans les pessières.

© DSF

LA CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Pour garantir au consommateur qu'il achète du bois issu de forêts gérées durablement, des systèmes de certification ont été créés. Plusieurs systèmes existent dans le monde. En Languedoc-Roussillon, l'association PEFC LR permet au propriétaire d'adhérer à un système de certification établi à l'initiative des forestiers privés et qui est reconnu par les autres acteurs.

(PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)



Pour en savoir plus ?

Biodiversité et gestion forestière. Connaître pour préserver.
ECOFOR et CEMAGREF - 2004

Politique de qualité de la gestion forestière durable.
PEFC LR

Comment favoriser la biodiversité forestière ?
Fiche technique du CRPF Languedoc-Roussillon